



# UTILISATION DU BORDEREAU DE LA CARTE ADHERENT FAMILLES RURALES

Le bordereau est composé de deux parties :

- Le volet fédéral
- Le volet association

Le volet association est à conserver par l'association.

Le volet fédéral est à retourner à votre fédération départementale. La carte est à décoller du bordereau et à remettre à l'adhérent.

Lors d'une première adhésion, il est important de recueillir l'ensemble des données demandées sur la famille adhérente.

Lors d'un renouvellement d'adhésion :

- si la fédération pré-imprime les bordereaux d'adhésion, il vous suffit de vérifier l'authenticité des données imprimées, et en cas de changement, de le notifier sur le bordereau,
- si votre fédération départementale ne pré-imprime pas vos cartes, l'ensemble des données concernant la famille doit être inscrit sur les deux volets.

Afin de mieux connaître les familles adhérentes, il est très important que les données communiquées à votre fédération soient justes, fiables et actualisées.

Le numéro d'adhérent est unique et national pour chacune des familles adhérentes du Mouvement Familles Rurales. Il est attribué par votre fédération départementale lorsque les données des familles sont intégrées dans le logiciel de gestion des adhérents Synergie FR.

Il apparaît sur le bordereau d'adhésion lorsque votre fédération départementale pré-imprime les cartes des adhérents. Il ne peut pas être attribué par l'association locale.

Pour tout renseignement, contacter votre fédération.

